



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance

Mardi 22 février 2022 19H30

Le GENTIEG – Allée de l'Yve – 35150 JANZE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 FEVRIER 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel du 11 février 2022, s'est réuni le 22 février 2022, à 19 heures 30, à la Salle du Gentieg – Allée de l'Yve 35150 JANZE -, sous la Présidence de Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE M Dominique CORNILLAUD, M François GOISET M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON M Hubert BLANCHARD, M Benoît CLEMENT
LE THEIL-DE-BRETAGNE	MME Isabelle COLAS, M Laurent DIVAY
MARCILLE-ROBERT	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND,
MARTIGNE-FERCHAUD	M Alain MALOEUVRE, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	MME SYLVIE THOMERET
THOURIE	M Daniel BORDIER

Etaient excusés :

COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE
ESSE	MME Séverine RAISON (<i>donne pouvoir à M Joseph GESLIN</i>)
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE (<i>donne pouvoir à Mme Anne JOULAIN</i>)
LE THEIL-DE-BRETAGNE	MME Graziella VALLEE (<i>donne pouvoir à M Benoît CLEMENT</i>)
THOURIE	MME Aline GIACALONE (<i>donne pouvoir à M Daniel BORDIER</i>)

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du PV du Conseil communautaire du 14 décembre 2021

QUESTION DIVERSE	
Intervenantes Mmes BASLE et SANSON, consultantes du CDG 35	Ressources humaines ◆ Présentation du scénario organisationnel de Roche aux Fées Communauté
PROJETS DE DELIBERATIONS	
Intervenant	Thématique
	Culture
M CORNILLAUD	1. Présentation et adoption des orientations stratégiques de la politique culturelle de Roche aux Fées Communauté
	Finances
M SORIEUX	2. Vote des subventions 2022 aux associations 3. Prospective 2022/2029 et orientations budgétaires 2022 (Intervention du Cabinet Ressources Consultants Finances)
	Petite Enfance-Enfance-Jeunesse
Mme RUPIN	4. Adoption de la Convention Territoriale Globale 2021-2025 (CTG)

	Assainissement	
M HENRY	5.	Montant des redevances 2022 du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
	Assemblées	
M GALLARD	6.	Etat des indemnités perçues en 2021 par les élu-e-s communautaires dans le cadre de leurs fonctions
	Economie	
M PARIS	7.	Fixation du prix de cession d'un terrain au SMICTOM SUD EST 35 pour la construction d'un Valoparc sur la Zone d'Activités du Bois de Teillay (PA2) à Janzé
	8.	Dissolution du Groupement d'intérêt public "Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de Formation du Pays de Vitré" (GIP MEEF) – Demande de subvention portant sur le paiement du reste à charge suite à la liquidation du GIP
	Habitat	
M BORDIER	9.	Prorogation des dispositifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2 jusqu'à l'adoption du PLH3
	Numérique	
M GODET	10.	Convention de partenariat entre Roche aux Fées Communauté et le Climate Change Lab (CC-Lab)
	Petites Villes de Demain	
M GALLARD	11.	Approbation des conventions d'adhésion de Janzé et Retiers au programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat
	Tourisme	
MME RENAULT	12.	Manifestations 2022 : validation de la programmation et fixation des tarifs

Sport	
M SORIEUX	13. Vote de la subvention 2021 / 2022 à l'association "Les Fées grimpent" pour l'emploi d'un éducateur sportif
	14. Vote de la subvention 2021 / 2022 à l'association "Volontaires Janzéens (VJ)" section Basket Ball pour l'emploi d'un éducateur sportif
Ressources humaines	
M CORNILLAUD	15. Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)
	16. Recrutement d'un Volontaire Territorial en administration sur 1 an en appui à la Mission Territoire
Actes pris dans le cadre des délégations de compétences	
M GALLARD	17. Communication des délibérations prises par le Bureau communautaire vertu des délégations consenties
	18. Communication des décisions prises par le Président vertu des délégations consenties

DELIBERATIONS

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LEURS ANNEXES PEUVENT ETRE CONSULTEES
AU SIEGE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

16 RUE LOUIS PASTEUR – 35240 RETIERS

Remarque: Pour l'ensemble des délibérations, le Conseil communautaire autorise le Président, ou son représentant, à signer tout acte y afférant.

CULTURE

DCC22-001

PRESENTATION ET ADOPTION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA POLITIQUE CULTURELLE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ ***D'adopter les propositions d'orientations stratégiques*** formulées par le cabinet ABCB (prestataire), et détaillées ci-après, afin de permettre la poursuite de ***l'étude culturelle*** avec l'élaboration du plan d'action :
 - *Proposer des parcours culturels et artistiques qui décloisonnent les disciplines*
 - *Accompagner les habitants les plus éloignés vers les propositions culturelles et artistiques du territoire*
 - *Encourager les dynamiques culturelles du territoire*
 - *Hiérarchiser les priorités*

En réponse aux 3 enjeux culturels identifiés pour le territoire :

- *Garantir que tous les habitants puissent accéder à l'offre culturelle et artistique du territoire (équité et solidarité)*
 - *Proposer une offre culturelle attractive et de qualité*
 - *Coordonner un territoire culturel pour assurer une bonne lisibilité et cohérence pour la population*
-

ASSOCIATIONS

DCC22-002

VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des votants (Mme Chrystelle BADOUD, et M François GOISET ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils sont membres du Bureau, soit respectivement l'ADMR JRS Les Dolmens de Janzé et l'Amicale Laïque de Janzé) :

- ◆ *D'attribuer les subventions aux associations pour 2022 représentant un montant total de **464 377 €** se décomposant en :*
 - ***423 558 € (subventions de fonctionnement) dont 1 500 € mis en réserve en cas d'imprévus à imputer à l'article 6574/divers services et fonctions***
 - ***40 819 € à la commune de Janzé (fonds de concours) imputé à l'article 657341/421***
-

FINANCES

DCC22-003

PROSPECTIVE 2022/2029 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De prendre acte de la prospective financière 2022/2029 et des orientations budgétaires 2022, et plus particulièrement pour permettre le financement de la Programmation pluriannuelle d'investissement et les services offerts à la population de prévoir :*
 - *Le maintien de la progression de la DSC à 1%*
 - *Le cadrage des dépenses d'investissement nettes de subventions à 6,8 M€ sur la période 2022 à 2025*
 - *Le cadrage de l'évolution des charges à caractère général hors études (chapitre 011) à 1,5% par an (en nominal), dès 2023*
 - *Le cadrage de l'évolution des autres charges de gestion courantes récurrentes hors participation au SMICTOM (chapitre 65) à 1,5% par an (en nominal), dès 2023*

 - ◆ *De préparer le budget primitif 2022 sur la base des orientations budgétaires précitées, avec :*
 - *Une progression du **taux de CFE (cotisation foncière des entreprises) de +0,3%, soit un taux de 25%***
 - *Le maintien des taux des taxes ménages au niveau de ceux de 2021*
 - *Une enveloppe de **1 031 427€** (1 021 215 € en 2021, +1%) affectée à la **dotation de solidarité communautaire** qui sera reversée aux communes en 2022*

 - ◆ *D'approuver le rapport 2022 sur l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.*
-

PETITE-ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE

DCC22-004

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2021-2026

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2026, dont les enjeux stratégiques sont :*
 - **Petite Enfance**
 - *Développer l'offre d'accueil collectif*
 - *Pérenniser et développer l'offre d'accueil individuel*
 - *Mettre en adéquation l'offre et la demande*
 - *Renforcer l'accessibilité des services Petite Enfance du territoire*
 - **Parentalité**
 - *Développer une offre parentalité adaptée aux besoins du territoire et accessible*
 - **Enfance**
 - *Consolider et développer l'offre d'accueil*
 - *Encourager la cohérence des actions entre les porteurs de projets, les communes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)*
 - *Renforcer l'intérêt pour les métiers de l'animation*
 - **Jeunesse**
 - *Renouveler l'offre à destination du public des 16-25 ans*
 - *Consolider l'offre d'accueil jeunesse existante*
 - **Action Sociale**
 - *Développer les liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire*
 - *Favoriser la participation des habitants à la vie du territoire*
 - **Mobilité**
 - *Renforcer l'accessibilité des services à la population*
 - *Adapter l'offre de mobilité aux besoins des différentes catégories de la population*
-

ASSAINISSEMENT

DCC22-005

MONTANT DES REDEVANCES 2022 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - RECTIFICATION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ De retirer la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2021 (DCC21-106)
- ◆ De fixer les montants des *redevances de contrôle des installations d'assainissement non collectif 2022* comme exposé dans le tableau suivant :

	Montants TTC 2019 et 2020	Montants TTC 2021	Propositions TTC 2022
Contrôle des installations neuves / réhabilitées :	156 €	203 €	213 €
- dont contrôle de conception :	50 €	65 €	68 €
- dont contrôle de réalisation des travaux :	106 €	138 €	145 €
Contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes	66 €	86 €	90 €
Instruction des demandes de certificat d'urbanisme :	50 €	65 €	68 €
Absence au RDV :	17 €	22 €	23 €
Visite supplémentaire :	61 €	79 €	83 €

ASSEMBLEES

DCC22-006

ETAT DES INDEMNITES PERÇUES EN 2021 PAR LES ELU-E-S COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De prendre acte du montant des indemnités perçues en 2021 par les élu-e-s communautaires :*

MONTANT BRUT DE L'INDEMNITE DE FONCTION 2021 DES ELUS - ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE			
NOM	PRENOM	FONCTIONS	MONTANT BRUT DE L'INDEMNITE DE FONCTION 2021
GALLARD	Luc	Président de Roche aux fées Communautés	24 559,20 €
PARIS	Hubert	1er Vice-Président de Roche aux Fées communauté en charge de l'Economie et de l'Emploi	9 927,24 €
RESTIF	Thierry	2ème Vice-Président de Roche aux Fées Communauté, en charge de la Transition Energétique et Climatique	9 927,24 €
HENRY	Patrick	3ème Vice-Président de Roche aux Fées Communauté, en charge de l'Agroécologie, de l'Eau et de la Biodiversité	9 927,24 €
BORDIER	Daniel	4ème Vice-Président de Roche aux Fées Communauté, en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Mobilités	9 927,24 €
CORNILAUD	Dominique	5ème Vice-Président de Roche aux Fées communauté en charge de la Culture et des Ressources Humaines	9 927,24 €
RENAULT	Anne	6ème Vice-Président de la Roche aux Fées Communauté, en charge du Tourisme	9 927,24 €

RUPIN	Véronique	7ème Vice-Présidente de Roche aux Fées Communauté, en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse	9 927,24 €
GODET	Loïc	8ème Vice-Président de Roche aux Fées Communauté, en charge de la Transition Numérique	9 927,24 €
SORIEUX	Christian	9ème Vice-Président de Roche aux Fées Communauté, en charge des Sports et des Finances	9 927,24 €
		Vice-Président au SMICTOM du Sud-Est 35	8 270,40 €
GESLIN	Joseph	10ème Vice-Président de Roche aux Fées Communauté, en charge des Travaux, de l'Entretien et de la Maintenance des Bâtiments et Parcs d'Activités	9 927,24 €

ECONOMIE

DCC22-007

FIXATION DU PRIX DE CESSION D'UN TERRAIN AU SMICTOM SUD EST 35 POUR LA CONSTRUCTION D'UN VALOPARC SUR LA ZONE D'ACTIVITES DU BOIS DE TEILLAY (PA2) A JANZE

Le Conseil communautaire décide à la majorité :

- ◆ *De retirer la délibération du Conseil communautaire du 16 novembre 2021 (DCC21-097)*
- ◆ *D'accepter l'implantation d'un VALOPARC sur la ZA du Bois de Teillay à Janzé*
- ◆ *De céder au SMICTOM Sud Est 35, ou toute autre société ou structure qui lui serait substituée, l'ensemble de terrains à bâtir de 10 381 m² environ sur les lots N° 7-8-15-2 de la parcelle ZC N°256, sise rue du Vivier - Zone d'Activités du Bois de Teillay à Janzé*
- ◆ *D'accepter de passer outre l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en retenant un prix différent et de fixer le prix de vente à 5 € le m² net de TVA*
- ◆ *De confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial de Janzé*
- ◆ *De décider que les frais de notaire et de géomètre relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur*

ECONOMIE

DCC22-008

DISSOLUTION DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « MAISON DE L'EMPLOI, DE L'ENTREPRISE ET DE FORMATION DU PAYS DE VITRE » (GIP MEEF) - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PAIEMENT DU RESTE A CHARGE SUITE A LA LIQUIDATION DU GIP

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver le principe de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de Formation du Pays de Vitre » (GIP MEEF) pour le co-financement du reste à charge sur la période de liquidation de la structure selon la clef de répartition précédemment définie ; subvention fixée à 4 600 € et réévaluée à la fin de la période de liquidation*
- ◆ *De notifier à la MEEF le versement d'une 1^{ère} quote-part de 80% de ce montant et de se réserver le versement d'une 2^{ème} quote-part ajustée aux dépenses réelles*

HABITAT

DCC22-009

PROROGATION DES DISPOSITIFS D'AIDES DU PLH2 JUSQU'A L'ADOPTION DU PLH3

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De proroger les dispositifs d'aides financières et de contractualisations avec les partenaires du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2 jusqu'à l'adoption définitive du PLH 3, dans la limite de l'enveloppe financière allouée au volet Habitat du Budget*

NUMERIQUE

DCC22-010

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE ET LE CLIMATE CHANGE LAB (CC-LAB)

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver le projet de **convention de partenariat** entre Roche aux Fées Communauté et le **Climate Change Lab (CC-Lab)***
- ◆ *D'accorder au CC-Lab une réduction de 50% de la cotisation annuelle pour une place de l'espace de coworking de La Canopée, soit un montant de **900,00 € HT** (base 2021)*

PETITES VILLES DE DEMAIN

DCC22-011

APPROBATION DES CONVENTIONS D'ADHÉSION DE JANZÉ ET RETIERS AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » PORTÉ PAR L'ÉTAT

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver les projets de **convention d'adhésion des communes de Janzé et Retiers au programme « Petites Villes de demain »***

*Le programme « **Petites villes de demain** » vise à donner aux élus des communes de moins de 20.000 habitants qui exercent des fonctions de **centralité** mais présentent des signes de **fragilité**, les moyens de concrétiser leur projet de territoire, **pour conforter leur statut de ville dynamique**, respectueuse de l'environnement et où il fait bon vivre.*

*Le programme vise à concevoir un **projet global de redynamisation du centre-ville** sur la durée du mandat municipal (2020-2026), mais en s'inscrivant dans le cadre d'un projet de territoire intercommunal, afin de garantir la cohérence des actions et décisions à toutes les échelles.*

TOURISME

DCC22-012

MANIFESTATIONS 2022 : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION ET FIXATION DES TARIFS

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ ***D'arrêter la programmation touristique 2022 et les tarifs selon les modalités suivantes :***

MANIFESTATIONS	DATES/THEME
- Visites guidées* sites majeurs patrimoniaux	Vacances et week-ends à partir du 9 avril sur les sites de la Roche aux Fées et du château de Marcillé-Robert
- Mission Archéo*	Avril/Mai/juin/septembre (auprès des écoles et collèges, en cours de programmation) / Découverte du Néolithique à travers le monument de la Roche aux Fées à Essé
- Couleurs de Bretagne	Samedi 4 juin à Coësmes / Concours de peinture-dessin (Date à confirmer)
- Semaine de la Préhistoire grand public	Du 20 au 24 juillet / ateliers sensibilisation à la préhistoire
- Dimanches contés	10 et 17 juillet: formule en 3 temps : sieste contée + atelier pratique + spectacle
- Les Mercredis de la Roche aux Fées *	27 juillet, 3 et 10 août (Soirées sur les thèmes du cirque, cuisine et fakirisme)
- Journées du Patrimoine	17 et 18 septembre (Roche aux Fées, Château de Marcillé-Robert)
- Solstice d'hiver*	21 décembre - Roche aux Fées à Essé (Spectacle à définir)

() : Manifestations payantes*

(1) : Animation « Mission Archéo » à destination des scolaires, 1€ par élève participant

(2) : Visites guidées à destination des groupes (5 personnes. minimum), application des tarifs suivants :

- *Adultes et + de 16 ans : 3€*
- *Enfants de 12 à 16 ans : 1€*
- *Enfants moins de 12 ans : gratuit*

(3) : Pour les manifestations à la maison de Roche aux Fées ainsi que pour celle du solstice d'hiver, application des tarifs suivants :

- Adultes et + de 12 ans : 5€
 - Enfants de 6 à 12 ans : 3€
 - Enfants moins de 6 ans : gratuit
- ◆ D'autoriser le Président, dans le cadre de ces animations :
- à solliciter tout organisme financier pour l'obtention de subventions y afférant
 - à signer les conventions de partenariat correspondantes
 - à signer les documents se rapportant à ces opérations

SPORTS

DCC22-013

VOTE DE LA SUBVENTION 2021 / 2022 A L'ASSOCIATION LES FEES GRIMPENT POUR L'EMPLOI D'UN EDUCATEUR SPORTIF

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'attribuer la subvention pour l'emploi d'un éducateur sportif à l'association sportive les Fées Grimpent pour la saison 2021/2022, pour un montant total de 1 751 €*

SPORTS

DCC22-014

VOTE DE LA SUBVENTION 2021 / 2022 A L'ASSOCIATION DES VOLONTAIRES JANZEENS (VJ) SECTION BASKET BALL POUR L'EMPLOI D'UN EDUCATEUR SPORTIF

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'attribuer la subvention pour l'emploi d'un éducateur sportif à la section basket ball de Volontaires Janzéens pour la saison 2021/2022, pour un montant total de 4 000 €*

RESSOURCES HUMAINES

DCC22-015

SERVICE NUMERIQUE - CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU RECRUTEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De créer un poste d'animateur FabLab, dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi », pour :*
 - *Une durée hebdomadaire de travail égale à 39 H avec RTT pour aboutir aux 35 H/semaine*
 - *Une rémunération basée sur le SMIC horaire + 22.48% au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées*
 - *Une durée de 11 mois, soit du 23 février 2022 au 22 janvier 2023*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer :*
 - *Le contrat de travail avec l'agent*
 - *Le contrat d'accompagnement à l'emploi avec l'Etat*

RESSOURCES HUMAINES

DCC22-016

SERVICE MISSION TERRITOIRE - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT – CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE 12 MOIS - DISPOSITIF VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De créer un emploi non permanent, à temps complet, « assistant.e au chef de projet PVD », de catégorie B, sur la base d'un contrat de 12 mois à compter de la date de signature du contrat*
- ◆ *De fixer la rémunération de cet agent par référence à la grille du cadre d'emplois des Rédacteurs.trices territoriaux.ales*
- ◆ *De faire bénéficier cet.te agent du régime indemnitaire mis en place pour les Rédacteurs.trices territoriaux.ales*
